

L'identité de genre au travail

La distribution, le sens même du travail sont fortement liés aux hiérarchies sociales. Ainsi la construction des inégalités concernant le marché du travail, les modalités organisationnelles et les rapports familiaux résultent de dynamiques sociales. En ce qui concerne la notion de genre, cette thématique est restée longtemps illégitime pour être aujourd'hui l'objet de nombreuses publications, mettant en évidence le caractère socialement construit des inégalités entre les sexes [OMER-HOUSSEAU-2008] ou « *la valence différentielle des sexes* » décrite par Françoise HERITIER (2011). De nombreuses approches tentent d'explorer la suprématie des hommes [FERRAND-2004] :

- Une explication existentialiste ou métaphysique, où par essence, la femme imparfaite, ou tout du moins mâle moins parfait moralement, doit être soumise.
- Une explication bio naturaliste où la femme est physiquement plus faible.
- Une explication fonctionnaliste par laquelle la femme est destinée à la procréation, avec une maternité inférieure à la paternité.

Comme le souligne HERITIER(2002), ces argumentations, reprises par FERRAND (2004), se contredisent et portent « *en germe l'inanité de chacune* ».

10.1 Notion de genre

Un déterminisme génétique, puis hormonal concourt à l'établissement d'un dimorphisme des sexes. Biologique, anatomique, la dichotomie féminin-masculin est aussi sociale, attribuant des rôles et des statuts différents, définis culturellement, ancrés dans l'imaginaire collectif. Le sexe a une fonction identitaire incontestable mais pouvant être abordée sous plusieurs appellations :

- « *L'identité sexuelle renvoie plus particulièrement au sentiment d'appartenance au sexe biologique assigné à la naissance et à la psycho sexualité* » [VOUILLOT- 2002]. Elle renvoie à une intime conviction d'être une fille ou un garçon, à l'adoption de comportements relatifs au sexe identifié, au choix du partenaire sexuel.
- L'identité sexuée « *désigne le sentiment d'appartenance à son sexe culturellement défini par les normes sociales de féminité et de masculinité prescrites à chacun des deux sexes biologiques* » [VOUILLOT-2002]. La dimension psychologique est capitale.
- L'identité de genre renvoie à la distinction de rôles sociaux, modes de présentation de soi, attitudes, schémas cognitifs, positionnements sociaux selon qu'ils relèvent du caractère féminin ou masculin. Il s'agit de normes de comportement et non pas de normes biologiques, traits stéréo-typiques attribués aux hommes ou aux femmes [LORENZI-CIOLDI, 1988].

Même si l'une des premières controverses sur la question de l'égalité des sexes remonte à la Renaissance³⁶¹, c'est dans les années soixante-dix, aux Etats Unis, que des chercheuses féministes remarquant l'absence de femmes dans les publications scientifiques en tant qu'objet ou sujet, proposent le concept de genre (*gender*) c'est-à-dire la notion de sexe comme catégorie sociale. On retrouve ainsi l'opposition entre identité « essence » et identité « construction » dans les écrits féministes. Pour certaines, l'identité féminine se construit à partir de la nature féminine, le corps devenant alors la source originelle identitaire. Pour d'autres, cet existentialisme est réfuté et la femme est avant tout une catégorie culturelle, pouvant être déconstruite. La justesse se trouve sans doute dans une identité hybride, ni totalement féminine ni totalement masculine [MARTUCELLI-2008], faisant dire à BUTLER (1990-2005)³⁶² s'interrogeant sur la distinction entre sexe et genre : « *Le genre n'est pas à la culture ce que le sexe est à la nature ; le genre, c'est aussi l'ensemble des moyens discursifs/culturels par quoi la « nature sexuée » ou un « sexe naturel » est produit et établi dans un domaine pré discursif* »

La question du genre, enjeu sociétal, est une problématique d'une extrême complexité dont la réalité s'est élaborée, et s'élabore encore, en fonction d'un contexte historique, juridique, social, économique et idéologique [LAUFER-2014]. « *Le genre est un système socialement construit qui se fonde sur un double principe de différenciation binaire et hiérarchisation des sexes et des sexualités* » [MOLINER-2015] et précédant le sexe [DELPHY-2001]. En 2008, BERENI, CHAUVIN, JAUNAIT et REVILLARD, dans l'Introduction aux *Gender studies*, définissent la notion de genre par un « système

³⁶¹ POUILLAIN de la BARRE. De l'égalité des deux sexes, 1673

³⁶² BUTLER, J (2005), *Trouble dans le genre. Pour un féminisme de la subversion*, trad. de l'américain par C. Kraus, Paris, Éd. La Découverte, 284 p cite par de GANDT (2009)

de bi catégorisation hiérarchisée entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leurs sont associées (masculin/féminin) ». OMER-HOUSSEAU (2008), introduit d'emblée dans la définition de genre « la domination du masculin sur le féminin ». Au total, on constate toujours une imprécision sémantique entre sexe et genre que DELPHY (2001)³⁶³ relie à : « Un lien de causalité réciproque, aux déchirements que l'on relève dans le domaine politique entre le désir de se débarrasser de la domination et la peur de perdre des catégorisations qui semblent fondamentales ».

Le concept de genre fait l'objet de multiples approches. Des anthropologues, comme Françoise HERITIER (2010,) montrent que, quelque soient les sociétés, le masculin tend à être dominant avec « une hiérarchie des catégories de sexe telle que le sexe masculin et les caractères, fonctions et prérogatives qui lui sont attribués collectivement sont considérés comme supérieurs au sexe féminin et aux caractéristiques, fonctions et champs qui leur sont réservés ». Des historiennes révèlent des figures féminines, artistes, femmes de pouvoir ou scientifiques... plus récemment, des sociologues et psychologues se sont emparés de cette notion, vue sous l'angle de rapports sociaux de sexe. Les rapports sociaux, qu'ils soient de classes, de sexes, de génération... n'existent jamais isolément mais au contraire sont largement dépendants les uns des autres et s'alimentent entre eux. Définis comme des tensions qui traversent la société, ils cristallisent des enjeux [KERGOAT-2004] autour desquels se constituent des groupes sociaux soit en termes de rapprochement soit en terme de conflit. Loin d'être des entités figées, ils s'inscrivent dans l'espace et dans le temps et selon KERGOAT (2004), les comprendre offre une possibilité de les dépasser. En ce qui concerne les stéréotypes de sexe³⁶⁴, il s'agit de cerner « le traitement socialement différencié que réserve le monde social aux individus selon qu'ils sont filles ou garçons » [LAHIRE-2001]. Masculinité et féminité se définissent dans et par leur relation, déterminant ce qui est considéré comme « normal » voire « naturel » pour les hommes et pour les femmes [CORNET-2008].

Plusieurs éléments affichés peuvent devenir un moyen d'affirmer son identité sexuelle : le choix du métier, affichage des goûts (vestimentaires, culturels...), cependant ces éléments peuvent évolués rendant instables certains états sexués. La psychologie sociale démontre que tout à chacun est fortement influençable par les normes sociales, « prescription des conduites et attitudes considérées comme désirables et/ou acceptables » [NUGIER, CHEKROUN-2011]³⁶⁵. Ces normes,

³⁶³ DELPHY,C (2001), « Penser le genre : problèmes et résistances », in *L'ennemi principal II : penser le genre*, Syllepse, , p. 243. Cité par de GANDT (2009)

³⁶⁴ « Des clichés, images préconçues et figées, sommaires et tranchées, des choses et des êtres que se fait l'individu sous l'influence de son milieu social (famille, entourage, études, professions, fréquentations, média de masse, etc.) et qui déterminent à un plus ou moins grand degré ses manières de penser, de sentir et d'agir. » selon le Nouveau vocabulaire de la philosophie et des sciences humaines, A. Colin, Paris, 2005, nouvelle édition, p532.

³⁶⁵ NUGIER, A. CHEKROUN, P (2011) Les influences sociales, Dunod, Les Topos, 128p Cité par UCCIANI (2012)

variables selon les époques, les lieux, les cultures permettent de réguler les relations sociales et modèlent les identités sexuées [UCCIANI-2012]. Finalement, on peut définir l'identité de genre «*comme une histoire personnelle/culturelle de significations reçues, prises dans un ensemble de pratiques imitatives qui renvoient indirectement à d'autres imitations et qui, ensemble, construisent l'illusion d'un soi genré originel et intérieur ou encore qui parodient le mécanisme de cette construction*» [BUTLER-2005]³⁶⁶.

Même si, dans la culture occidentale, il y a une évolution notable des mentalités, le poids des normes de sexe influent encore largement les rôles et les activités des femmes et des hommes, car «*il faut du temps pour passer du possible au pensable*» [HERITIER-2013]. La persistance d'inégalités entre hommes et femmes pose un problème complexe tant sur le plan politique que sur le plan des connaissances surtout pour des sociétés se réclamant de références démocratiques [PAPERMAN-2006]. S'il semble évident que les hommes ne sont pas supérieurs aux femmes, les femmes ne sont toujours pas «*des hommes comme les autres*»³⁶⁷ le masculin semblant encore trop souvent l'emporter sur le féminin. L'idée de l'égalité entre les sexes est, somme toute, relativement récente dans l'histoire des sociétés et en France le principe n'a été entériné par la Constitution qu'en 1946, la tutelle maritale étant supprimée en 1965. Le consensus est loin d'être universel même si les infériorités légales sont de plus en plus dénoncées et stigmatisées. De même, alors que la France choisit de mettre en avant la spécificité féminine (Secrétariat à la condition féminine ou pour l'égalité homme-femme), la division sexuée demeure encore très marquée dans le domaine de l'orientation scolaire et professionnelle [VOUILLOT-2002], traduction d'une adhésion à des normes majoritaires ou contre-normes minoritaires. «*Dans nos sociétés occidentales, la socialisation sexuée est encadrée par un double modèle, celui de la croyance en la différence « naturelle » des sexes et celui de l'aspiration à l'égalité des hommes et des femmes. Cette contradiction : socialiser de façon identique des individus différents, permet de comprendre les problèmes que rencontre la réalisation de l'égalité effective des sexes*» [FERRAND-2004]. L'émancipation des femmes, comme le fait remarquer FRAISSE (2006) est souvent mal comprise, dénigrée parfois car associée à un féminisme outrancier, ou même instrumentalisée au niveau des plus hautes instances politiques à l'exemple de l'ONU : «*L'égalité des sexes n'est pas un but en soi mais elle est indispensable pour atteindre d'autres buts, et aucune stratégie de développement ne saurait être efficace si elle n'accorde pas aux femmes un rôle de premier plan*»³⁶⁸. Entre représentations, affects, éléments culturels, la femme se positionne à partir de repères structurants, transmis de manière consciente ou inconsciente par son environnement [THEVENOT, CHEVALERIAS, SPIESS-2012] faisant de sa construction identitaire une articulation

³⁶⁶ Cité par De GANDT (2009)

³⁶⁷ Expression attribuée à MOSSUZ-LAVAU 1998« MOSSUZ-LAVAU J. [1998b], « L'inégalité politique des femmes et des hommes : la France face à l'Europe », in MOSCONI (éd.), p. 27-48. » cité par FERRAND (2004)

³⁶⁸ KOFI ANNAN, Equilibres et populations, n° 85, avril-mai 2003 ,cité par FRAISSE (2006)

complexe entre histoire individuelle et collective. « *Cette socialisation silencieuse* » [LAHIRE-2001] au sein de la famille, de l'école ne peut épargner le monde du travail.

10.2 Genre et travail

Alors qu'« *avec la maîtrise de la procréation, l'accès aux études, l'engagement professionnel, les femmes ont désormais la possibilité, à égalité sociale avec les hommes de faire de choix de vie* » [THEVENOT, CHEVALERIAS, SPIESS-2012], l'association travail et féminin reste, malgré tout, source de contradictions, de débats, d'enjeux sociaux...

Le travail féminin est loin d'avoir une évolution linéaire au cours des époques même contemporaines, jalonnée par une succession d'avancées vers l'égalité, de stagnations, mais aussi de régressions. En effet la place du genre dans le travail est la résultante d'une histoire avec la construction du modèle féminin passant essentiellement voire obligatoirement par la maternité : En lien avec la nature, le rôle maternel est la tâche dévolue aux femmes. Ce rapprochement, peut-être même cette confusion, entre le féminin et le maternel, concoure à favoriser la réclusion des femmes et leur rapport inégal avec les hommes comme l'ont montré de nombreuses historiennes (KNIBIEHLER³⁶⁹, THEBAUD³⁷⁰, COVA³⁷¹, BADINTER³⁷²). Le dix-neuvième siècle a renforcé la ségrégation avec les femmes attachées à la sphère privée (travail domestique, les enfants et le care) et les hommes tournés vers le monde politique, les arts, les sciences et le travail rémunéré. Si quelques femmes sortaient de l'espace privé c'était par le biais de l'Eglise encourageant un investissement dans le domaine de la bienfaisance « *activités relevant du devoir féminin d'assistance à autrui et donc incommensurables* » [SCHWEITZER-2002]. Cependant, ce bénévolat, travail non rémunéré, souvent réservé à des femmes relativement aisées, se faisait grâce à la délégation du travail domestique à des femmes de classes populaires.

La séparation horizontale attribuant les métiers techniques aux hommes et les métiers de service aux femmes est un prolongement de cette assignation, réalité illustrée par les statistiques sexuées qui confirment la surreprésentation des femmes dans les professions intermédiaires de santé et du travail social, les services aux particuliers... De même, les activités liées à l'enfance et à l'enseignement sont souvent l'apanage des femmes, état de fait répondant ainsi à la fonction naturelle et primordiale des femmes, à savoir être mères.

Cette division sexuelle du travail, distribution institutionnelle ou coutumière des fonctions productives entre les sexes, « *a pour caractéristiques l'assignation prioritaire des hommes à la sphère*

³⁶⁹ KNIBIEHLER, Y. (2012) *Histoire des mères et de la maternité en Occident*, 3^eed., P U F, « Que sais-je ? », 2012, 128 p

³⁷⁰ THEBAUD, F (2007), *Écrire l'histoire des femmes et du genre*. Lyon, ENS Editions, 312 p.

³⁷¹ COVA, A (1997), *Maternité et droits des femmes en France, XIXe-XXe siècles*, Anthropos, coll. Historiques, 435 p.

³⁷² BADINTER, E (1980) , *L'Amour en plus : histoire de l'amour maternel (XVII-XXe siècle)*, Paris, Flammarion, 372p

*productive et des femmes à la sphère reproductive ainsi que, simultanément, la captation par les hommes des fonctions à forte valeur ajoutée (politiques, religieuses, militaires, etc....) » [KERGOAT - 2001]. MOSCONI(2008) rappelle qu'au dix-neuvième siècle, les femmes sont considérées comme inaptes par nature (petitesse du cerveau) à toute notion d'abstraction et de rationalité. De même la force physique (attribut masculin) est socialement reconnue alors que la minutie ou la patience (féminine) est peu valorisée. C'est ainsi que l'idéologie de la complémentarité sexuée naturalise les compétences et justifie la différenciation sexuée du travail. Alors que le travail des femmes est associé au souci de l'autre, la sollicitude, MOLINIER (2003) dans « *L'énigme de la femme active. Egoïsme, sexe et compassion* » dénonce cette attribution « naturelle » de la compassion au genre féminin et le « *déni viril de la souffrance* ». La détermination sociale, naturaliste, permet de justifier une sous-évaluation, sur le plan de la qualification et de la rémunération, du travail effectué à l'exemple des métiers de la santé ou de la petite enfance. Cette dévalorisation professionnelle demeure même si un métier dit féminin, de par les progrès techniques, acquiert une haute technicité, à l'exemple du métier de soins infirmiers, fortement marqué par un aspect relationnel. La profession de sage-femme est sans aucun doute confrontée à la même problématique où la notion de soins prévaut sur l'aspect médical. Ce constat prouve, selon LAUFER (2014) que la qualification du travail résulte « *d'une construction sociale sexuée qui aboutit à considérer qu'une tâche (masculine) est qualifiée et qu'une autre (féminine) ne l'est pas* ». Finalement, la division sexuée du travail apparaît comme « *un tabou contre la similitude des hommes et des femmes, un tabou divisant les sexes en deux catégories mutuellement exclusives, un tabou qui exacerbe les différences biologiques entre les sexes et, par-là crée le genre* » [RUBIN-2010].*

Annie DUSSUET (2005) dans un article intitulé « *Dire l'amour, taire le travail, sous l'amour, le travail...* » montre que les femmes sont prises dans le « *cercle du don* » et que « *le lien d'amour tend à délégitimer les femmes dans un espace public aujourd'hui construit sur des valeurs individualistes et égalitaires* ». La non reconnaissance comme travail, par les femmes elles-mêmes, de leur contribution au bien-être familial, peut s'expliquer par la volonté de ne pas dénaturer, par une valeur marchande, ce qu'elles font par amour. « *Les femmes, en fournissant sans compter leurs services domestiques, établissent un lien qui trouvera sa contrepartie dans l'ordre affectif essentiellement. Elles enserrent ainsi conjoint et enfants dans un réseau d'obligations de rendre et de recevoir, qui, jamais explicité, ne peut jamais être dénoué, sauf à provoquer la rupture, mettre fin à l'amour* ». L'auteure étend cette notion de don à la sphère publique car les métiers féminisés, essentiellement destinés au soin d'autrui, renvoient à la notion de compassion et d'amour envers l'autre. Les tâches, même ingrates, comme les soins du corps, sont transfigurées car éminemment humaines ne pouvant en aucun cas être faites par une machine ; les professionnelles du care trouvent alors, dans le lien établi avec autrui, la reconnaissance que l'employeur ne donne pas. Cet amour-motivation rend

difficile le positionnement sur une échelle salariale car « *comment inscrire le travail d'amour dans une grille de qualification professionnelle, et comment s'étonner dans ces conditions de l'infériorisation sans cesse renouvelée du travail féminin ?* » [DUSSUET-2005]

Même si aujourd'hui la diversification des emplois concernant les femmes augmente, les représentations sociales entraînent une féminisation ou une masculinisation des métiers, ségrégation s'exerçant très tôt dans la vie d'un individu. Il est certain que lors de l'orientation et du choix professionnel, l'adolescent(e) effectue un choix identitaire, se projetant dans un avenir de futur homme ou de future femme, modèle fourni par l'environnement social. C'est ainsi que les options de filières scolaires ne se déterminent pas seulement en fonction de capacités et d'aptitudes mais aussi en fonction de représentation de soi, de projections sexuées de métiers. Le faible nombre de filles choisissant les filières scientifiques (surtout ingénierie) est l'exemple même de cette régulation personnelle devant correspondre au mieux à l'image stéréotypée de son appartenance sexuelle et ce malgré les encouragements réitérés de celles qui ont bravé cet état de fait.³⁷³ Dans la même logique, la culture de femme, liée à certains métiers ou domaine professionnel, freine des candidats masculins potentiels ; l'atteinte à la virilité par la dimension imaginaire qu'une profession de femme efféminerait ces hommes, renforce le phénomène [PERRIN-2006].

A la division horizontale se superpose une division verticale des métiers. Cette ségrégation verticale pose une hiérarchisation des emplois au sein même d'un secteur professionnel, associant pouvoir et autorité aux hommes³⁷⁴. La partition verticale, entre homme et femme, est visible en termes d'accessibilité aux postes à responsabilités : A qualification égale, les femmes sont de façon minoritaire associées à l'autorité, les activités masculines étant toujours plus valorisées que celles des femmes, conférant ainsi une « légitimation » du pouvoir des hommes sur les femmes que ce soit au niveau individuel que collectif [HERITIER-2002] et dont la force de cet ordre masculin « *se voit au fait qu'il se passe de justification* » [HERITIER-1996].

En effet, la théorie du genre dans les organisations est indissociable de la notion de pouvoir : « *Le cœur de la définition du genre repose sur le lien radical entre deux propositions : Le genre est un élément constitutif des relations sociales fondées sur les différences avérées entre les sexes ; et le genre est la première façon de signifier les relations de pouvoir* » [SCOTT-1986]³⁷⁵. Par la hiérarchie, la distribution des postes, l'organisation du travail reste sexuée, marquée par la représentation de la virilité (pouvoir phallique) d'un côté et de l'autre, le processus reproductif [ANGELOFF, LAUFER-2007]. En effet, arrivées secondairement dans le milieu professionnel, les femmes ne peuvent pas

³⁷³ Association « elles bougent », Cette association vise à susciter des vocations féminines pour les métiers d'ingénieurs dans l'aéronautique, le spatial, le transport ferroviaire, le maritime ...

³⁷⁴ Plafond de verre

³⁷⁵ SCOTT, J (1986) "Gender: A useful category of historical analysis", *American Historical Review*, 91, pp. 1053-1075, cité par ANGELOFF, LAUFER. (2007)

toujours satisfaisante à cette « *norme masculine de disponibilité totale pour les tâches professionnelles* » et le travail effectué par les femmes a été longtemps exclu des processus de normalisation [DUSSUET-2001]. On retrouve la notion de « plafond de verre » (*glass ceiling*): Apparue à la fin des années soixante-dix, cette expression américaine désigne les freins invisibles à la promotion des femmes dans les structures hiérarchiques. Paradoxalement, cette barrière est d'autant plus forte qu'elle est implicite, non clairement identifiée, reposant sur la catégorisation des individus. MARRY (2008) dans un article dénonçant ce phénomène dans le monde académique, y voit deux mécanismes l'un attribué aux institutions, déjà évoqué, mais aussi aux femmes elles-mêmes. Les femmes seraient-elles moins ambitieuses, empreintes de leur « *habitus de modestie* » ? Anticiperaient-elles de façon raisonnée les contraintes familiales à venir ? « *Relever indéfiniment les défis de compétence et de disponibilité pour prouver sa légitimité tout en restant dans son rôle attendu de femme pour prévenir les soupçons de virilisation représente en effet un coût élevé que peu de femmes peuvent ou veulent payer. Ce « coût de la transgression » serait particulièrement marqué dans les métiers scientifiques et techniques, historiquement liés à de nombreuses dimensions de la masculinité : l'armée, les outils, la rationalité (versus l'émotivité), le pouvoir hiérarchique, l'État...* » L'auteure, voit dans ce phénomène d'autocensure un « *interdit symbolique* », lié au choix entre créer ou procréer, et « *un interdit pratique* », attitude pragmatique permettant de faire coïncider vie professionnelle et vie familiale : « *Devant en faire plus pour prouver leur excellence, elles n'ont guère de temps pour ce qu'elles considèrent comme un jeu frivole, des « combats de coqs ». Elles seraient moins des actrices dupées que réalistes* ».

Plus récemment, BERCOT (2014) distingue à propos du genre au travail deux approches : celle qui concerne les rapports sociaux dans la sphère professionnelle, plaçant le plus souvent les femmes en position de subordination ; celle qui se rapporte aux contraintes liées au travail domestique qui interfèrent avec l'évolution professionnelle. En effet, même si les femmes ont une activité professionnelle, elles gardent majoritairement une activité domestique³⁷⁶. Cette attribution des tâches ménagères n'est pas un fait biologique mais une construction historique et sociale puisque pouvant varier d'une société à l'autre [MOSCONI-2008].

Même si le travail domestique concerne peu à peu les hommes, ceux-ci maintiennent une frontière nette entre l'activité professionnelle et la famille liée à l'affectif alors que cette opposition existe plus faiblement chez les femmes puisqu'elles cumulent souvent services aux membres de la famille et profession. Pour MOSCONI (2008) cette distinction explique en partie la différence entre identité professionnelle masculine et féminine, cette dernière étant plus complexe, peut-être moins affirmée puisque partagée avec l'identité familiale. De plus cette « double journée » peut servir de

³⁷⁶ INSEE

prétexte aux employeurs pour justifier une moindre implication et disponibilité des femmes dans leur emploi, créant de fait une division sexuée à l'intérieur même du travail productif. C'est ainsi que les femmes sont souvent positionnées entre deux normes contradictoires : Celle de travailler et réussir sur le plan professionnel mais aussi d'assurer la fonction reproductive. Seules celles qui sont hautement qualifiées peuvent privilégier le versant professionnel en employant d'autres femmes pour assurer le quotidien domestique comme le fait justement remarquer MOSCONI (2008). Globalement, l'association vie professionnelle et maternité se traduit dans les pays occidentaux par une courbe en M, diagramme reflétant le « *ten-year-nap*³⁷⁷ », soit une pause de dix ans entre vingt-huit et quarante ans, période pendant laquelle les hommes confortent leur carrière. On retrouve la conclusion de l'Etude d'impact SEC de 2008 à savoir que « *la parentalité fait baisser durablement le taux d'emploi des femmes, mais pas du tout celui des hommes. En conséquence, le parcours professionnel des femmes est souvent interrompu, plus lent et plus court et, donc, moins rémunérateur* »³⁷⁸. Les moyens pour parvenir à l'égalité des chances dans le domaine professionnel, entre homme et femme, restent sujets à controverse et exposition médiatique. Le Droit lui-même hésite, comme le souligne BARRE-AIVAZZADEB (2012), entre « *assurer la protection d'un sexe dans certaines conditions biologiques et promouvoir l'égalité entre les sexes* ». Les discussions au sein de la Commission Européenne depuis 2008, concernant « *l'amélioration de la sécurité et de la santé des travailleuses enceintes, accouchées ou allaitantes au travail et de mesures visant à aider les travailleurs à concilier vie professionnelle et familiale* » sont teintées d'ambiguïté entre des dispositions protectrices et des normes genrées qui perpétuent des stéréotypes. La frontière tenue entre discrimination et inégalité a notamment nécessité une mise au point rappelant que « *c'est l'application de règles identiques à des situations différentes qui est discriminatoire, cependant que l'application de règles spécifiques aux travailleuses dans ces circonstances-là est justifiée par le fait qu'elles se trouvent dans une situation différente de celle des hommes. Le fait que la directive ne concerne que les femmes démontre, non pas qu'elle n'a rien à voir avec le principe d'égalité, mais qu'elle applique le principe d'égalité dans la mesure où elle permet aux femmes, à travers ses dispositions spécifiques, de ne pas être défavorisées en raison de leur condition spécifique* »³⁷⁹. Les échanges entre parlementaires opposant des considérations biologiques (accouchement et allaitement), voire psychologiques (relations mères-enfants) aux contraintes du marché du travail avec une réinsertion professionnelle difficile après un long congé maternité, ont montré que consciemment ou inconsciemment les représentations dites « naturelles » des femmes impactent largement la législation. La volonté de changement se heurte encore à l'ordre social ancien mais

³⁷⁷ Titre du livre de WOLITZER.M (2009)

³⁷⁸ www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/juri/al/

³⁷⁹ BRITT SVENSSON, E (2010) Présidente Commission des droits de la femme et de l'égalité des genres, www.europarl.europa.eu/meetdocs/2009_2014/documents/juri/a

persistant, fonctionnant comme « *une immense machine symbolique tendant à ratifier la domination masculine sur laquelle il est fondé* » [HERITIER-1996].

La reproduction de stéréotypes de sexe est la résultante « *d'une socialisation silencieuse* » qui se fait par une inculcation (explicite ou implicite) idéologique et symbolique de valeurs, modèles et normes, inculcation qui s'effectue sous forme de « *diffusion par imprégnation ou habitude* » [UCCIANI³⁸⁰-2012]. Initiée dès la naissance, par le comportement des parents et de la société adapté au sexe de l'enfant, c'est « *dans la famille que s'impose l'expérience précoce de la division sexuelle du travail et de la reproduction légitime de cette division, garantie par le droit et inscrite dans le langage* » [BOURDIEU-1998]³⁸¹.

L'identité sexuée est donc en lien avec la transmission familiale mais aussi éducative et sociale [UCCIANI-2012]. Les stéréotypes se construisent au cours de l'enfance et les représentations sexuées, bien qu'en voie d'amélioration, sont encore fortement présentes dans la littérature, les jeux et les médias destinés aux enfants. La culture populaire (par opposition à la culture savante), comme les séries télévisées, les jeux, se fait le relai de ce qu'est la société et en même temps participe à sa construction. Des images stéréotypées y sont présentes et en ce qui concernent la notion de genre, les représentations des rôles de sexe sont confirmées en général avec la supériorité du sexe masculin. Néanmoins depuis quelques années, des fictions, souvent qualifiées de féministes, tentent d'inverser les rapports de pouvoir en plaçant des femmes à des postes hiérarchiquement supérieurs.

Cependant, cette émancipation visible dans les fictions, n'est pas sans susciter de nombreuses interrogations comme celles mises à jour par HOUEL (2014) dans la vie réelle. En effet, l'auteure constate que les femmes ayant accédé à des postes hiérarchiquement élevés sont peu enclines à défendre leurs subalternes féminines, faisant preuve parfois de comportement extrêmement dur. Les luttes féministes ne renforcent pas systématiquement la solidarité de genre, phénomène déjà dénoncé par Simone de BEAUVOIR³⁸². Faut-il y voir comme le suggère HOUEL (2014) l'influence de la relation mère-fille, ambivalente, avec une domination de celle qui exerce le pouvoir et une jalousie mêlée d'admiration de celle qui est sous tutelle ? Entre quête de reconnaissance et refus de l'autorité, d'un côté, et positionnement de mentor, teinté d'autoritarisme, de l'autre, les relations conflictuelles entre femmes réclament parfois l'arbitrage masculin ! Cette « *misogynie d'appoint* », empreinte de codes machistes, est peut-être la résultante d'une évolution trop rapide, encore rare, qui ne va pas de soi, entretenant un esprit de compétition larvée. Elle est sans doute une stratégie de défense pour la femme ambitieuse qui n'est pas à sa

³⁸⁰ L'auteure fait référence à Héritages sexués : incorporation des habitudes et des croyances LAHIRE (2011)

³⁸¹ BOURDIEU, P., 1998, *La domination masculine*. Paris, Seuil. cité par UCCIANI (2012)

³⁸² *Le deuxième sexe* (1949)

place aux yeux de certains hommes et trahie sa condition de femme, pour celles qui privilégient leur vie familiale. Ainsi, pour avoir osé rentrer dans un monde d'hommes, elles doivent « *pour s'y adapter, s'aligner sur le modèle masculin et sont prises, à l'instar des travailleurs immigrés, dans un processus d'acculturation et dans les contradictions d'une difficile « vie en deux »* [MARRY-2008]. Même si « *le genre intervient fortement sur les comportements individuels et constitue l'un des éléments structuraux majeurs de la transaction sociale autour de l'appartenance professionnelle et articulation travail/ famille* » [FUSULIER et all -2013], on peut regretter que ces rivalités féminines soient mises en exergue et associées à une norme du genre féminin.

Alors que la sociologie du travail des années soixante-dix, définissant l'identité sociale des femmes par leur famille d'origine ou d'alliance même si elles avaient une profession,³⁸³ semble loin, la persistance d'une domination masculine réside sans doute dans le fait que l'identité masculine repose sur des marqueurs essentiellement culturels alors que celle des femmes s'appuie sur des considérations biologiques et « naturelles ». De fait, même si peu à peu les femmes s'exonèrent des identités assignées et de l'héritage culturel dans le monde du travail surtout lorsque leur qualification est incontestable, contrer le déterminisme de genre est un travail de longue haleine qui permet de dépasser « *les principes fondateurs de la division sexuelle du travail dans la sphère professionnelle et dans la famille* » [LEFEUVRE-2008]. La mixité et la parité professionnelle nécessitent des transformations sociales et culturelles pour diminuer les assignations identitaires et les stéréotypes [LAUFER-2014].

Depuis quelques années, dans les sociétés occidentales, de nombreux textes de lois et recommandations tendent à amenuiser la division sexuée du travail et du pouvoir sociétal comme en témoignent les nombreuses publications éditées par les instances européennes, que ce soit en matière d'accès égalitaire à la formation, égalité de traitement de salaire, parité dans le monde politique...). Cependant la parité prônée, inscrite dans la législation, est loin d'être effective, avec le constat d'un système toujours inégalitaire en défaveur des femmes. Alors que l'on possède l'arsenal intellectuel, démocratique pour remettre ce système en question, force est de constater que l'adhésion à des catégories descriptives simplifiées, héritages symboliques, perdure.

Historicité, symbolisme, identité, activité, langage... tout concoure encore à identifier spécifiquement des métiers en fonction du genre des professionnels concernés. Le cadre de référence des professions dites « féminisées » est double : les personnes qui les exercent sont majoritairement des femmes et l'image même de la profession s'est construite au féminin [DESSUET-2012]. Cette spécificité, surtout dans le domaine de la santé où l'intime et le public se côtoient,

³⁸³ INSEE